



Le CE du 19 Mai 2006 suite du CE du 18 mai s'est tenu de 9h13 à 18h24 Il était présidé par M. Mario Pétricola DRH.

Il avait à son ordre du jour :

- 1) **Commission ASC** :
 - point sur le transfert des activités sociales et culturelles au CE Bretagne à compter du 1^{er} juillet 2006
 - propositions d'activités pour la fin de l'année 2006
- 2) **Délibération** du CE sur l'avance des frais de déplacement pour les membres du CE
- 3) **Bilan** du plan de formation 2005
- 4) **Demande d'avis** sur le rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés (report du CE du 20 avril)
- 5) **Information-consultation** sur le Bilan Social de la DR Bretagne (report du CE du 20 avril)
- 6) **Information-consultation** sur le rapport annuel 2005 sur l'évolution de l'emploi et la gestion prévisionnelle de l'emploi
- 7) **Mise en place** de l'outil [P@ck](#) RH sur la DR Bretagne
- 8) **Rapport trimestriel** sur la situation de l'emploi (1^{er} trimestre 2006) (report du CE du 20 avril) (**reporté**)
- 9) **Bilan annuel** du travail à temps partiel pour l'année 2005 (report du CE du 23 mars) (**reporté**)
- 10) **Information-consultation** sur le rapport annuel



Délibération du CE sur l'avance des frais de déplacement pour les membres du CE

Certains élus venant d'assez loin pour assister au CE sont actuellement obligés d'avancer leurs frais de déplacement. Pour remédier à cela, il est proposé de mettre en place un système permettant de leur faire une avance dont le montant est à déterminer au cas par cas. A chaque présentation d'un justificatif de paiement, ce montant est ré-abondé de la somme correspondant à la dépense effectuée. Tout élu quittant sa fonction devra ensuite rembourser le CE. Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Point 1 : transfert des activités sociales et culturelles au CE de Bretagne au 1^{er} juillet 2006 et propositions d'activités pour la fin de l'année 2006

Jacques FEREOU rappelle que les élus se sont réunis le 9 mai pour un CE exceptionnel consacré aux ASC. Ce CE exceptionnel a en premier lieu abordé les points les plus urgents relatifs au transfert, à savoir le CESU, le prêt études et les bibliothèques.

LE CESU (Chèque Emploi Service Universel) : les élus auraient souhaité que FT garde cette prestation jusqu'au 31 décembre 2006 afin de voir le montant consommé sur un an. La commission ASC se réunira le 29 mai.

Le prêt études : aujourd'hui contrat avec Francetel. Le CE envisage sa reprise.

Les bibliothèques : Le CE après débat décide de reprendre les bibliothèques de Quimper et de Lanester par un vote de 10 voix pour (CGT et SUD) et 2 voix contre (CFDT)

Bernard ELIOT précise qu'en reprenant les bibliothèques, le CE ne souhaite pas obligatoirement reproduire l'existant. Le CE cherchera à dynamiser cette activité. Les bibliothèques constituant un point d'entrée du CE, il conviendra de réfléchir sur de nouvelles activités à proposer. Les élus et les bibliothécaires souhaitent des réponses claires sur leur statut et disent leur préférence pour une mise à disposition. Le CE rembourserait les salaires à FT.

Associations : Le CE décide à l'unanimité de proposer aux associations de signer une convention à titre conservatoire, aux conditions antérieures et pour une durée temporaire. Elle prendrait effet au 1^{er} juillet, serait dénonçable au 30 octobre et prendrait fin le 31 décembre 2006. Ceci permettrait d'entamer des discussions avec les associations en question, en prévision de l'année suivante. Le CE décide d'élaborer un cahier des charges avant l'été et de communiquer sa décision concernant les subventions 2007 à la session de septembre.

Les Chèques Vacances : le fichier des salariés inscrits au CE est pratiquement terminé. Nombreuses difficultés avec Agora et Cergy pour la validation des Quotients familiaux. L'objectif est de distribuer les chèques vacances fin juin début juillet.

Arbre de Noël 2006 : Jacques Féréol précise que pour chaque site la salle et le spectacle sont déjà choisis.

Voyages : Jacques Féréol indique qu'il demandera au CE de voter sur les propositions de voyages et de tarifs. Les propositions de week-end (Prague, Paris, Londres, Venise, Thalassothérapie et Barcelone) et de voyages à la semaine (Thalassothérapie, Maroc, Canada, Egypte, Croatie, Irlande) ont fait l'objet d'un vote à l'issue duquel trois propositions par catégorie ont été retenues. En ce qui concerne les tarifs, le mode de calcul était le suivant : le CE abonde à hauteur de 20 % dans le cas des QF 10 et à hauteur de 65 % dans le cas des QF 1.

Point 3 - Bilan du plan de formation 2005

Les heures de formation passent de 58 000 en 2004 à 94000 en 2005 et le nombre de salariés formés de 2770 à 3900. Les dépenses de formation passent de 5,19 M euros à 7,97 M euros. Le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation passe de 3,39% à 5,09%. 58 % de la formation pour le domaine commercial, 15 % aux réseaux, 7 % à la sécurité.

Les élus CGT estiment que l'augmentation de la formation est principalement le fait des réorganisations incessantes des services. Elle peut même cacher des destructions de compétences.

La Commission Formation Professionnelle est mandatée pour étudier le rapport.



Point 5 - Information/consultation sur le Bilan Social de la DR Bretagne

5679 salariés au 31/12/2004, 5673 au 31/12/2005. Ce chiffre de 5673 personnes intègre les transferts de personnel qui sont intervenus au 1^{er} décembre 2005 avec la mise en place du CCOR et d'une partie de l'AT Home (58 personnes du 12 Pays de Loire, 72 de MALIGNÉ TV Pays de Loire Saint-Nazaire et 13 de Turbo Mailing)

Les élus CGT sont intervenus pour dénoncer la baisse des effectifs qui se poursuit à hauteur de - 5% à périmètre constant. Le vieillissement des salariés est également très inquiétant et les élus ont réclamé des recrutements de jeunes techniciens pour entretenir et construire le réseau de l'avenir. Ils ont également dénoncé les conditions faites aux CDITP qui sont souvent obligés de démissionner pour suivre un stage.

Une fois de plus la présentation est faite en assimilant l'ensemble des salariés à des contractuels dépendants des « bandes » de la CCNT. On ne parle plus d'AFO et d'ACO. Les agents fonctionnaires disparaissent des chiffres. **Les élus CGT** ont fortement protesté et réclament une présentation qui permette aux élus d'avoir une vision complète de l'emploi sur la DR.

Inadmissible également la discrimination que constitue la création de plateaux uniquement composés de salariés intérimaires.

Intervention également des élus sur la PVV en AVSC et l'absence de révision des objectifs quand le salarié est absent moins de 3 jours. Refus de la direction sur la demande de publicité sur les bénéficiaires de stock-options sur la DR.

Le CE mandate sa commission économique pour préparer l'avis sur le bilan social 2005

Point 4 – Demande d'avis sur le rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés

2005 : 7 recrutements de travailleurs handicapés et 6 départs en retraite ou CFC. Malgré l'accord signé par FT le taux de 6% de travailleurs handicapés n'est toujours pas atteint et le recours à la sous-traitance ou aux achats sert de prétexte. La Commission C3R ne s'est pas réunie une seule fois en 2005. La formation et la sensibilisation sont insuffisantes dans les services accueillant des salariés handicapés. Le recrutement n'intervient que sur la bande C de la CCNT et la promotion est inférieure à celle de la moyenne du personnel.

Le CE émet un avis négatif sur ce rapport

La direction propose de mettre un lien en place sur la page d'accueil de la DR Bretagne qui fera un lien avec la page Handicap d'Anoo. D'autre part le prochain numéro de Connect abordera la question du handicap. Enfin une plaquette sur les droits des salariés handicapés va être créée et sera remise lors de l'embauche.

Point 6 - Information/consultation sur le rapport annuel 2005 sur l'évolution de l'emploi et la gestion prévisionnelle de l'emploi

Les effectifs en activité passent de 4585 à 4444 unités sur la période, la réduction de l'effectif étant de l'ordre de 5 % si l'on fait abstraction du changement de périmètre. Les recrutements externes sont avant tout des CDITP (étudiants) à l'AD.

Les élus CGT ont demandé que ce point de consultation obligatoire du CE comporte également le volet « évolution des qualifications » absent une nouvelle fois dans les documents remis. Ils ont renouvelé leur demande du chiffre exact des intérimaires embauchés sur la DR de Bretagne que ce soit par des divisions ou par des unités d'autres DR comme l'UIC Pays de Loire pour les intérimaires travaillant au 10-13 de Brest.

Les élus CGT ont réclamé les prévisions d'emplois dans les différentes unités de la Direction Régionale.

Commentaire CGT : la direction applique le plan Next avec pour seul objectif la diminution des emplois. Il n'est pas question de rechercher des solutions pour développer l'activité.

Pourtant de nombreuses pistes existent notamment au niveau des techniciens d'intervention et pour la construction d'un réseau moderne en fibre optique jusque chez l'abonné.

Les élus CGT interviennent en ce sens au CE mais seule l'action dans les services concernés pourra faire évoluer la situation de l'emploi et des qualifications

Point 7 – Mise en place de l'outil P@ck RH sur la DR Bretagne

Cet outil doit être mis en place à partir de juin et fera l'objet d'une information auprès des délégués du personnel comme des DS des unités. Ce P@ck RH entraînera notamment des modifications au niveau du registre unique du personnel.

Chaque manager aura cet outil à sa disposition notamment pour la comptabilisation des jours de grève.

Commentaire CGT : la montagne accouche d'une souris, ce fameux pack RH qui devait tout faire notamment en matière d'hygiène et de sécurité ne servira qu'à compter les jours de grève.

Les élus ont demandé une copie d'écran de cette application et ont fait part de leur vigilance quant à son utilisation possible par des « managers » un peu trop zélés.

Rappelons que les DP doivent avoir facilement accès au registre du personnel quelle que soit sa forme.